



## 7<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau – Conférence des parlementaires pour l'eau

### Déclaration parlementaire

**Nous, représentants parlementaires participant au 7<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau, réunis dans le cadre de la Conférence des parlementaires pour l'eau à Daegu Gyeongbuk le 15 avril 2015,**

- a. Répétant que des milliards de personnes n'ont toujours pas accès à des services d'eau potable et d'assainissement malgré les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et la reconnaissance officielle en 2010 du droit humain à l'eau et à l'assainissement.
- b. Rappelant que de bons cadres juridiques sont essentiels pour garantir la sécurité de l'eau pour tous et pour les générations présentes et futures,
- c. Soulignant le fait que la situation de l'eau dans le monde continue à se détériorer du fait du changement climatique, d'une mauvaise gouvernance de l'eau et d'autres crises, exacerbée par les dommages environnementaux qui sont le fruit de modèles non-durables,
- d. Reconnaisant l'existence de conflits sur les ressources hydriques partagées, malgré les efforts régionaux et nationaux pour établir une bonne gouvernance de l'eau,
- e. Reconnaisant la nécessité de partager et diffuser des solutions globales de gestion de l'eau regroupant des solutions culturelles, urbaines et écologiques, relatives à l'alimentation et l'énergie, et ne se limitant pas à l'eau,
- f. Affirmant que la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) basées sur les bassins hydrographiques, sur la concertation entre les parties prenantes et sur la création de synergies entre les différentes politiques sont un élément majeur de l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation,

**En conséquence, nous, représentants parlementaires participant au 7<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau, nous engageons à soutenir les demandes et solutions suivantes afin de faire avancer le droit humain à l'eau et d'assainissement et d'améliorer la gestion de l'eau :**

1. Demander que la sécurité de l'eau soit la priorité en matière d'affectation des ressources financières dans les pays n'ayant pas l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement ; et que les autres pays s'impliquent dans la coopération décentralisée. Permettre la modification rapide de lois et alléger les procédures d'exécution du budget afin d'accroître le droit pour tout être humain d'accéder à des services d'eau et d'assainissement, en améliorant l'efficacité de l'exécution budgétaire dans le secteur de l'eau par rapport au passé, et affecter des ressources financières additionnelles et distinctes afin de relever les défis urgents en matière d'eau et d'assainissement.

2. Continuer à soutenir l'éducation et la formation afin d'optimiser l'investissement dans les systèmes d'eau et d'assainissement en tant que droit de l'homme,
3. Élaborer des mécanismes institutionnels afin de permettre la participation, directe et indirecte, de toutes les parties prenantes dans la gestion de l'eau.
4. Appeler tous les pays à promouvoir un développement économique durable en tenant dûment compte de l'environnement et, pour les pays développés, à fournir activement une aide financière en soutien de ces efforts ; rendre les fonds relatifs à l'environnement disponibles pour apporter un soutien financier rapide aux pays dans le besoin ; poursuivre les efforts en vue d'une restauration efficace de l'environnement au niveau national et mondial ; viser ainsi une croissance verte.
5. Réduire les conflits liés à l'eau ; renforcer la recherche collaborative au niveau national et international afin d'établir une gouvernance impliquant toutes les parties prenantes pour la protection des droits de l'homme et une gestion de l'eau efficace; en particulier, réaffirmer le rôle important des autorités gouvernementales centrales, régionales et locales, des organisations d'experts de l'eau et des autres parties prenantes ;
6. Créer un modèle mondial de développement durable et de synthèse de l'eau avec différents secteurs de la société, fondé sur la recherche dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Le modèle devrait regrouper des stratégies durables et respectueuses de l'environnement en matière d'agriculture, d'industrie et d'urbanisme. Élaborer des instruments juridiques pour soutenir la GIRE dans la mesure où l'eau, dans tous les secteurs de la société, a contribué au développement par le passé et y contribuera à l'avenir ; mobiliser et garantir les ressources financières.
7. Œuvrer pour la fourniture d'une base juridique et l'acquisition de ressources financières pour la création d'organisations soutenant le fonctionnement de la gouvernance sur les eaux partagées (transnationales et transrégionales) ; l'exécution au niveau national de solutions de gouvernance relatives à l'eau ; les efforts pour l'application d'une gouvernance variée vis-à-vis des eaux partagées, la création d'une base juridique pour cette organisation de soutien et la préparation de fonds de roulement. En outre, garantir la faisabilité des solutions aux problèmes liés à l'eau devant être mises en œuvre dans chaque pays via la gouvernance.
8. Partager et évaluer les déclarations passées issues du processus parlementaire et les résultats actuels via le « centre d'assistance sur la législation sur l'eau » et permettre un accès régulier aux informations sur les changements de circonstances en matière de gestion de l'eau pour chaque pays et la réponse parlementaire ;

## **EN CONCLUSION,**

**Nous, représentants parlementaires participant au 7<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau, réunis dans le cadre de la Conférence des parlementaires pour l'eau du 7<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau à Daegu Gyeongbuk :**

- 1) Soumettons par les présentes des solutions aux problèmes passés, présents et futurs liés à l'eau et nous engageons à les mettre en œuvre.
- 2) Déclarons la nécessité d'impliquer les jeunes, de continuer les efforts pour garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et d'œuvrer pour que les changements dans la gestion de l'eau répondent efficacement aux changements climatiques et aux futures crises liées à l'eau,
- 3) Demandons à nos représentants de soutenir les propositions et engagements mentionnés ci-dessus lors de la prochaine Assemblée Générale de l'ONU en septembre 2015,
- 4) Demandons à nos représentants d'inclure l'eau comme élément central de l'adaptation aux changements climatiques lors des négociations de la COP21 qui aura lieu à Paris en 2015. En conséquence, l'eau doit être considérée comme fondamentale dans l'attribution des financements climat.

Daegu Gyeongbuk, le 15 avril 2015